



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Trains

Montreuil, le 04 mai 2020

COVID-19

CONSIGNES SANITAIRES : CE N'EST PAS FACULTATIF !

Depuis le 17 mars, premier jour du confinement, la Fédération CGT des cheminots, ses syndicats et militants n'ont eu de cesse par leurs multiples actions et interventions de protéger les cheminots et défendre leurs droits et leur santé.

À cet effet, la Fédération CGT des cheminots a réalisé avec ses collectifs techniques métiers, un travail de fond mêlant analyses techniques, propositions et revendications, avec pour objectif de garantir un très haut niveau de sécurité sanitaire pour les cheminots et les usagers, tout en s'assurant d'une relance efficace et raisonnée du Service Public ferroviaire.

Dès les premières heures de confinement, la Fédération CGT des cheminots s'est employée à ce que les mesures de protection, d'organisation du travail, d'accompagnement social et de rémunération se règlent au niveau du GPU, et a exigé qu'un cadre prescriptif commun aux 5 Sociétés Anonymes et Activités s'impose, afin de mettre un terme aux dérives constatées dans les territoires et établissements.

Ainsi, le Collectif technique des agents de train de la CGT a élaboré une note sanitaire couplée à 11 fiches métiers, pour :

- Qu'un matériel soit mis à disposition des cheminots par les syndicats CGT ;
- Que les élus et RPX siégeant dans les CSE et CSSCT disposent des outils nécessaires à opposer aux directions.

Elles précisent les conditions d'exercice des différents métiers du Train en fonction des situations de travail (type de matériel roulant, locaux, outils de travail, etc.). Elles sont également accompagnées d'une fiche « transverse ».

De l'arrivée à l'établissement en amont de la prise de service, à la fin de service en RHR ou sur son établissement, en passant par les vestiaires et l'exercice du métier à bord d'un train, ces fiches brossent la journée type d'un agent qu'il soit ASCT, RET ou GET, et les exigences sanitaires formulées par la CGT.

La date du 11 mai pour un déconfinement à marche forcée !

À cet effet, la direction a produit une fiche de mission à destination des ASCT, où elle formalise la marche à suivre. Or, force est de constater qu'il existe un fossé entre ses préconisations, élaborées avec le principal souci de redémarrer la production coûte que coûte, et celles de la CGT.

La Fédération CGT des Cheminots vous invite à prendre connaissance des Fiches et de la note sanitaire Train produites pour votre sécurité et de bonnes conditions de travail. Elles sont disponibles auprès des militants CGT.



Pour une reprise du travail en toute sécurité, la fédération CGT des cheminots revendique pour les personnels des établissements Train :

- Des tests de dépistage en amont de la reprise du travail ;
- La prise de température avant chaque embauche (thermomètre sans contact) ;
- Des mesures de protections régulières et définies (3 masques minimum/jour, lunettes de protection individuelles, gels, lingettes, désinfection des rames avec traçage, approvisionnement journalier des trains en eau et savon...) ;
- Des mesures assurant la distanciation dans les trains (réservations bloquées, 1 place sur 2 inutilisable, pas de contrôle dans les trains...) ;
- Désinfection quotidienne et régulière des locaux avec une traçabilité à l'appui ;
- Pour les personnels sédentaires, les postes de travail doivent être adaptés pour permettre la distanciation sociale. Dans certaines circonstances, des plexiglas peuvent être installés pour protéger les agents ;
- Chaque agent doit utiliser son propre matériel (clavier, souris, téléphone) fourni par l'entreprise.
- Lors de la réouverture des foyers, exclusivité des résidences Orféa aux agents de train et de conduite en RHR ;

Au-delà des mesures sanitaires, la Fédération CGT des cheminots revendique également :

- Le doublement de l'indemnité journée simple pour faire face aux pertes de RHR dues à la fermeture durable des foyers, hôtels ;
- Organisation du temps de travail revue à la baisse (32h par semaine) afin d'éviter les surexpositions au virus ;
- Pas de coupure dans les journées de service ;
- Formations dans le respect de la distanciation de sécurité entre les personnes ;
- Le maintien du dispositif de gardes d'enfant, l'école n'étant pas obligatoire après le 11 mai ;
- Accompagnement systématique de tous les trains : l'EAS est à proscrire.

Enfin, pour la CGT, le contexte sanitaire va nécessiter une adaptation de la production. L'adéquation charge/ressource ne reviendra pas à l'équilibre dans les prochains mois, d'autant que s'annonce la période des congés protocolaires. À cela s'ajoute le retard pris dans les recrutements, les visites médicales, les formations et dans les habilitations. Tout cela va également déséquilibrer la production et avoir un impact sur le quotidien des agents.

C'est pourquoi la CGT demande un état des lieux précis sur les effectifs à court et moyen termes (adéquation effectifs/production, écoles de formation, congés protocolaires, départs en retraite...) afin de prendre les mesures appropriées pour relancer une production de qualité.

Dernier élément majeur dans le cadre du déconfinement, le port obligatoire du masque pour tous les usagers empruntant un train. Dans ce cadre, la CGT exige que les masques soient distribués gratuitement aux usagers afin d'éviter toute situation conflictuelle.

La CGT affirme d'autre part que la verbalisation des usagers ne portant pas leur masque n'est pas du ressort des ASCT. L'absence de volonté de la direction ne doit pas exposer inutilement les ASCT à des tensions avec les usagers.

Tous ces points seront portés auprès de l'entreprise lors de la table ronde Voyageurs du mardi 5 mai 2020.

Le redémarrage de la production ferroviaire doit se faire sereinement, en toute sécurité pour les cheminots et les usagers.

**LA SANTÉ DES SALARIÉS EST LA PRIORITÉ, NOTRE CONSIGNE EST CLAIRE :
PAS DE PROTECTION = PAS DE TRAVAIL !**